

un Noviciat de douze années; mais ce terme a été réduit à sept ans depuis environ l'an 1636. cent ans auparavant l'an 1555. en vertu d'un Arrest du Parlement du dix Septembre de la même année, cette Maison fut reformée par des Commissaires députés par le Chapitre de Nôtre-Dame, qui fixerent le nombre des Religieuses pour servir les pauvres à quarante Sœurs Professes, & quarante Sœurs blanches qui étoient les Novices, aiant égard apparemment au nombre des malades qui y étoient en ce tems-là; mais comme les malades ont toujours été depuis en plus grand nombre, & que l'on a bâti plusieurs sales nouvelles, le nombre des Religieuses a été aussi augmenté, & l'on y voit quelquefois jusqu'à cinquante Novices.

Elles eurent encore besoin de reforme au commencement du dix-septième siècle; mais la Mere Geneviève Bouquet, dite du saint Nom de Jesus, sçut si bien par ses bons exemples & ses exhortations, les ramener à la pratique des observances Regulieres, qu'elle peut être regardée comme leur Reformatrice. Elle étoit fille d'un Orfèvre de Paris, qui la mit dès son bas âge chez la Reine Marguerite; mais l'amour qu'elle avoit dès lors pour Dieu, ne lui permettant pas de demeurer longtemps dans le grand monde, elle retourna peu de tems après chez ses parens, où elle prit la resolution de se faire Religieuse. Son premier dessein étoit d'entrer chez les Religieuses de sainte Claire de l'*Ave Maria*; mais l'estime & l'affection qu'elle conçut pour l'Hôtel-Dieu & pour les pauvres malades, l'y attira à l'âge de vingt-deux ans, aiant pris l'habit à cet âge; mais elle ne fit Profession que treize ans après, la coutume étant pour lors, comme nous avons dit, que les Religieuses de l'Hôtel-Dieu fissent douze ans de Noviciat, ou au moins dix. La Mere Bouquet voulut néanmoins encore prolonger ce tems-là, ne croiant pas qu'une Novice dût jamais se presser à l'Hôtel-Dieu de faire Profession. Elle se faisoit d'ailleurs un scrupule de prononcer ses Vœux, à cause qu'il n'y avoit point alors de Noviciat établi; c'est pourquoi elle consulta quelques Docteurs de Sorbonne, si elle pouvoit faire ses vœux en cet état, & elle ne voulut point s'engager que les Superieurs ne lui eussent donné esperance qu'on établiroit le Noviciat & la vie commune entre les Sœurs.

Enfin étant Professe, & voiant ce défaut de Noviciat, chaque Mere ancienne élevant alors un certain nombre de filles